



Conditions d'accès à la Structure Artificielle d'Escalade

L'accès est strictement réservé aux adhérents du club Bussy Vertical Limit, titulaires de la licence FFME enregistrée par le club après avoir remis au moins deux jours avant la séance : leur cotisation, leur fiche d'inscription, leur certificat médical, et l'accusé d'information d'assurance complémentaire de la FFME.

Les invités devront justifier de leur affiliation à une association habilitée à la pratique de l'escalade ou s'acquitter de l'assurance occasionnelle auprès de l'association. L'adhérent qui invite une personne, préviendra le secrétaire ou le président avant la séance afin de remplir le coupon-assurance. Un exemplaire lui sera remis, il le présentera au responsable de séance à laquelle il se présentera avec son invité.

Les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur du gymnase Maurice Herzog et son personnel, et à avoir un comportement correct en toutes circonstances.

Le nombre de personnes dans la salle à chaque séance est limité à 30.

Pour chaque séance les participants devront signer la feuille de présence.

Règles d'utilisation

Encadrement

Chaque séance COURS (enfants et/ou adultes) doit être encadrée par une personne habilitée, désignées par le bureau dont 1 initiateur ou animateur S.A.E (FFME) ou équivalent. Les diplômés d'état peuvent encadrer seul un groupe. Ces responsables ne grimpent ni n'assurent durant toute la séance, afin d'être disponibles pour leur groupe. Ils devront faire l'appel de leur groupe. Ils s'assureront que toutes les précautions soient prises pour la sécurité de tous (type de matériel utilisé, état de ce matériel, disposition des tapis au sol, mise en retrait des non-grimpeurs...) et mettrons en place des stratégies pour pallier la maladresse des grimpeurs lors des phases d'apprentissage (contre-assurance, nœud après le descendeur...). Les séances LIBRES (Pour adultes ayant suivi la formation et atteint le niveau d'autonomie équivalent au passeport jaune seront gérées par un responsable désigné par le bureau, celui-ci pourra grimper mais devra rester disponible face aux attentes des grimpeurs.

Sécurité

L'autodiscipline est de rigueur. Il est demandé à tous les grimpeurs de réfléchir avant de s'engager dans une voie ou sur un passage de bloc sur l'éventualité de ne pas gêner un autre grimpeur et de ne pas compromettre sa propre sécurité ou celle d'autrui. L'escalade sans corde est strictement interdite au-delà du premier point d'assurance. Il est interdit de passer derrière le mur. Il est strictement interdit de déplacer les prises, de les changer, ou d'en rajouter pendant une séance ; le montage et/ou le démontage de prises se fera lors de plages horaires réservées à cet effet, et sous le contrôle d'un encadrant du club. Le nœud «en huit» sur le baudrier est obligatoire pour l'encordement. L'assurage devra se faire uniquement à l'aide des appareils de freinage adaptés et spécifiques à l'escalade (système d'assurage, plaquettes...), l'utilisation du gri-gri pour la grimpe en tête est interdite. Le grimpeur et l'assureur doivent vérifier mutuellement l'encordement et le baudrier.

L'escalade «en tête» n'est possible que pour les grimpeurs expérimentés.

Tout comportement dangereux fera l'objet d'une expulsion immédiate de la séance ou radiation de l'association sans remboursement après concertation du comité de direction.

Toutes les remarques émises par un responsable de séance devront être entendues et respectées ; dans le cas contraire, l'animateur ne saurait être tenu pour responsable des éventuelles conséquences et se réserve le droit d'exclure l'adhérent de la séance.



Organisation des séances

Le nombre de grimpeurs autorisés pour chaque séance est défini préalablement par le comité de direction et il convient de s'y tenir sans aucune exception (15 enfants pour 15 adultes). Chaque adhérent n'a accès qu'à sa(ses) séance(s). Chaque séance correspond à une catégorie de grimpeurs, dont les créneaux, affichés au mur, devront être respectés : Adultes débutants : séance de formation des adultes au technique de grimpe et de sécurité. Ces séances sont encadrées par des animateurs diplômés initiateur SAE ou équivalent. L'objectif de ses séances est d'atteindre un niveau d'autonomie de grimpe en tête validée par l'obtention du passeport jaune de la FFME. Adultes libres : séances ouvertes le mardi et le jeudi à tous les adultes autonomes titulaires du passeport jaune ou équivalent. Lors de ces séances, les adultes pratiquent l'escalade sous leur propre responsabilité, en toute connaissance des dangers propres à cette pratique. Jeunes : deux séances réservées aux jeunes : le lundi de 19h00 à 20h30 pour les 12-17 ans et le samedi de 10h30 à 12h00 pour les 8-12 ans. Groupe compétition : ce groupe de compétiteurs encadrés par l'entraîneur, pourra suivre plusieurs séances dans la semaine, disposées le mercredi et le vendredi, afin d'optimiser leur entraînement. Aucune séance ne peut commencer sans la présence du ou des responsables. Les parents devront s'assurer de la présence d'un responsable pour accueillir les enfants. L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler les séances.

Matériel

L'utilisation de chaussons d'escalade est obligatoire dès la première séance. L'usage de la «pof» ou magnésie n'est possible qu'avec des «chalk ball» ou produits ne risquant pas de se répandre. Le matériel utilisé doit être du matériel recommandé par la FFME, le Huit n'est pas autorisé. Le matériel est prêt : toute détérioration devra être signalée au responsable matériel ou aux responsables de séance. Toute dégradation volontaire sera facturée à son auteur. A la fin de chaque séance, tout le matériel devra être rangé, y compris les dégaines et les cordes. Le matériel est comptabilisé avant et après la séance.

Sorties

Deux types de sorties seront proposées aux adhérents :

- Sorties encadrées : un ou plusieurs initiateurs assureront l'encadrement des membres. Le public auquel s'adresse cette sortie sera à chaque fois précisé (enfants, familles, adultes). Un organisateur sera nommé pour chaque sortie. Il s'occupera de la logistique (transport, topos, hébergement...) et du lieu de la sortie. Il n'est pas responsable de l'encadrement sportif.
- Sorties non encadrées : Elles sont réservées aux Adultes autonomes. Ces derniers pratiquent l'escalade sous leur propre responsabilité. En aucun cas, le Bussy Vertical Limit ou l'un des membres de son conseil d'administration ne sauraient être tenus pour responsable d'accident survenant à l'un des adhérents.

Cas Particulier

Si un adhérent souhaite arrêter l'activité en cours d'année, aucun remboursement ne sera fait, quel que soit le motif invoqué.

Nom et Prénom :

Date et Signature (précédée de la mention « Lu et approuvée »)